

**The NEW Febreze CAR sponsors WIN GAS FOR A YEAR Sweepstakes****OFFICIAL RULES****NO PURCHASE NECESSARY TO ENTER THE SWEEPSTAKES. A PURCHASE DOES NOT INCREASE YOUR CHANCES OF WINNING.**

- 1. Timing:** The NEW Febreze CAR sponsors WIN GAS FOR A YEAR Sweepstakes (the “**Sweepstakes**”) begins 12:00:00 a.m. Eastern Time (“**ET**”) on July 2, 2024 and ends at 11:59:59 p.m. ET on September 30, 2024 (the “**Sweepstakes Period**”). Sponsor’s computer is the official time-keeping device for the Sweepstakes.
  - 2. Eligibility:** The Sweepstakes is open only to legal residents of Canada who reached the age of majority in their province or territory of residence as of the last day of the month prior to date of entry. Employees of Procter & Gamble Inc. (the “**Sponsor**”), their respective parents, subsidiaries, divisions, affiliates, suppliers, distributors and advertising, promotional and judging agencies, including Don Jagoda Associates, Inc. (“**Administrator**”) and their immediate family members (spouses, parents, children, and siblings and their spouses) and/or household members of each (whether related or not), are not eligible to participate or win. Void outside Canada and where prohibited by law. All provincial, territorial, municipal and local laws and regulations apply.
  - 3. How to Enter: There is NO PURCHASE NECESSARY to participate in the Sweepstakes. A purchase does not increase your chances of winning.**
    - a.) **Enter Via PG Good Everyday:** During the Sweepstakes Period, You may enter the Sweepstakes by visiting <https://www.pggoodeveryday.ca/signup/febreze-car-free-gas>. You will first be prompted to either log in or create a P&G Good Everyday Canada account. There is no cost to register for P&G Good Everyday Rewards. Terms and conditions of P&G Good Everyday apply. After either signing in or signing up for P&G Good Everyday you will be asked to fill out the registration form to receive one (1) entry into the random drawing. Once registration form is completed, confirm compliance with the official rules and click “Submit” to submit your entry. Limit one (1) entry per person/email address via the online method of entry.
    - b.) **Enter by Email:** You may earn a Sweepstakes entry without signing up for PG Good Everyday by sending an email to febrezear@dja.com during the Sweepstakes Period. The email must include your first and last name, mailing address and month and year of birth to receive one (1) entry into the Sweepstakes. You will earn one Sweepstakes entry for each email sent.
- All entries must be received by 11:59:59 p.m. ET on September 30, 2024 in order to be eligible. Any attempt by any entrant to enter by using multiple/different email addresses, mailing addresses, identities, registrations and logins, or any other methods will void such entries and that entrant may be disqualified. Use of any automated or computer system to participate online is prohibited and will result in disqualification. Normal Internet/phone access and data/usage charges imposed by your online/phone service may apply.
- 4. Privacy:** Information collected from participants is subject to Sponsor’s Privacy Policy at [https://www.pg.com/privacy/english/privacy\\_statement.shtml](https://www.pg.com/privacy/english/privacy_statement.shtml) and will be used and disclosed for the purpose of administrating this Sweepstakes. This section does not limit any other consent(s) that an entrant may provide the Sponsor in relation to the collection, use and/or disclosure of their personal information. Entrants’ information will be transferred to the US.
  - 5. Random Drawing:** Five (5) winners will be selected in a random drawing on or about October 4, 2024, on or about 9:00 AM ET, from among all eligible entries received within the Sweepstakes Period. The drawing will be conducted by Don Jagoda Associates, Inc. (at their offices in Melville, NY USA), an independent judging organization whose decisions are final on all matters relating to the Sweepstakes. Odds of winning are dependent upon the total number of eligible entries received during the Sweepstakes Period.

- 6. Winner Notification/Prize Redemption:** Potential winners will be notified by email on or about the drawing date listed above. To be declared a winner, selected entrants must first complete a written Declaration and Release Form (“**Release**”) confirming compliance with the Official Rules and correctly answer, unaided a time-limited skill testing question to be administered by email. Selected entrants will be required to sign and return via email to the address stated on the Release within three (3) business days of notification. Failure to reach potential winner within three (3) business days of notification, return notification as undeliverable, or potential winner otherwise does not meet all Sweepstakes conditions, will result in all rights to the prize to be forfeited and an alternate winner may be selected. No correspondence pertaining to this Sweepstakes will be entered into except with potential winner.
- 7. Prize and Actual Retail Value (“ARV”): Prize (5):** Gas for a year awarded in the form of a \$4,000 Sponsor specified prepaid card, each with an ARV of CAD \$4,000. Prepaid card terms and conditions apply. CAD \$4,000 is based on an average of 49L per week for 52 weeks at \$1.573/L. The prize must be accepted as awarded. No transfer, substitution, refund or cash equivalent for a prize will be permitted, except at the sole discretion of the Sponsor and in such circumstance, an alternate prize of equal value (as determined solely by Sponsor) will be awarded and the Sponsor’s obligation to the winner will be fulfilled, and no other additional compensation will be provided.
- 8. General rules:** By participating in the Sweepstakes, entrants agree to be bound by these Official Rules and the decisions of the Sponsor and/or Administrator which are final. Winning a prize is contingent upon fulfilling all requirements set forth herein. In the event there is a discrepancy or inconsistency between disclosures or other statements contained in any Sweepstakes materials and the terms and conditions of the Official Rules, the Official Rules shall prevail, govern and control. Entries become the property of the Sponsor and none will be acknowledged or returned. The Sponsor accepts no liability for printing errors on material(s) distributed for this Sweepstakes nor will any responsibility be taken for lost or late entries or for technical, hardware, software or telephone malfunctions of any kind, lost or unavailable network connections, or failed, incorrect, incomplete, inaccurate, garbled or delayed electronic communications caused by the user or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the website or the Sweepstakes or by any human error which may occur in the processing of the entries in the Sweepstakes or for any liability for damage to any computer system resulting from participation in, accessing or downloading information in connection with the website or Sweepstakes. In the event of a dispute as to any entry, the authorized account holder of the email address used to enter will be deemed to be the entrant. Winners may be required to show proof of being the authorized account holder of the email address provided at time of entry. Proof of entering information via the website does not constitute proof of delivery or receipt of such information. Sponsor is not responsible for the failure of any entry to be received by Sponsor on account of technical problems or congestion on the internet or at any website. The Sponsor reserves the right at its sole discretion to disqualify any individual that tampers or attempts to tamper with the entry process or the operation of the Sweepstakes or website; violates the Official Rules; or acts in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten or harass any other person. **Any attempt by any person to deliberately undermine the legitimate operation of the Sweepstakes or website may be a violation of criminal and civil law, and, should such an attempt be made, Sponsor reserves the right to seek damages from any such person to the fullest extent permitted by law.** Sponsor's failure to enforce any term of these Official Rules shall not constitute a waiver of that provision. If, for any reason, the Sweepstakes is not capable of running as planned, including infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the reasonable control of the Sponsor which corrupt or affect the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of the Sweepstakes, then the Sponsor reserves the right, at its sole discretion, but subject to giving notice in Quebec to the Regie des alcools, des courses et des jeux to cancel the Sweepstakes, in whole or in part, a notice will be posted online and a random drawing to award the prizes will be conducted from among all eligible entries received prior to cancellation. Sponsor reserves the right to modify the Sweepstakes or disqualify entrant if fraud, misconduct or technical failures destroy the integrity to the Sweepstakes as determined by the Sponsor, in its sole discretion.
- 9. Release:** Without limiting any other provisions of these Official Rules, by accepting a prize, winner agrees to release and hold harmless the Sponsor, Administrator, its agencies, suppliers, and each party’s respective subsidiaries, affiliated companies, officers, directors, employees and agents, from and against any and all claims or cause of

action including but not limited to any injury, loss, cost or damages of any kind to persons, including death and property, damages sustained due in whole or in part, directly or indirectly, from entry creation, the acceptance, possession, use or misuse of a prize or parts thereof, if applicable or participation in the Sweepstakes or participation in any Sweepstakes or related activity. By entering the Sweepstakes, you hereby represent and warrant that you have read these Official Rules and are fully familiar with its contents.

- 10. Publicity:** By accepting a prize, winner agrees to be governed by these rules, and, if requested, agree to have his/her name and address (city and province only) in a winner list. Winner further agrees to allow the Sponsor to use his/her name, address (city and province only) and photograph in perpetuity without compensation for advertising or other purposes worldwide, in any and all media now known or hereafter devised, including the Internet, without compensation related to this Sweepstakes.
- 11. Governing Law:** All issues concerning this Sweepstakes shall be dealt with in accordance with the laws of the province of Ontario. You agree that: (a) any and all disputes, claims and causes of action arising out of, or connected with the Sweepstakes or any prizes awarded shall be resolved individually, without resort to any form of class action, and exclusively by the appropriate court located in the province of Ontario; (b) any and all claims, judgments, and awards shall be limited to actual out-of-pocket costs incurred, including costs associated with entering the Sweepstakes, but in no event lawyer's fees; and (c) notwithstanding the foregoing, you waive the right to claim any damages, whatsoever, including, but not limited to, punitive, consequential, direct or indirect damages. For residents of Quebec, any litigation respecting the conduct or organization of a contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.
- 12. Winners List:** To receive a Winners List by email, send an email to: winners@dja.com with The NEW Febreze CAR sponsors WIN GAS FOR A YEAR Sweepstakes (01-2804-09) as the subject line. Requests must be received by December 30, 2024.
- 13. Sponsor/Administrator:** The Sponsor of the Sweepstakes is Procter & Gamble Inc., 4711 Yonge Street, Toronto, ON M2N 6K8 CA. The Administrator of the Sweepstakes is Don Jagoda Associates, Inc. 100 Marcus Drive, Melville, NY 11747 USA.

**Le NOUVEAU Febreze Voiture commandite le Concours GAGNER DE L'ESSENCE PENDANT UNE ANNÉE  
RÈGLEMENT OFFICIEL  
AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

- 14. Calendrier :** Le NOUVEAU Febreze Voiture commandite le Concours GAGNER DE L'ESSENCE PENDANT UNE ANNÉE (le « **Concours** ») qui commence à 00 h, heure de l'Est (« **HE** ») le 2 juillet 2024 et se termine à 23 h 59 min 59 s HE le 30 septembre 2024 (la « **Période du Concours** »). L'ordinateur du Commanditaire est le dispositif officiel de comptabilisation du temps pour le Concours.
- 15. Admissibilité :** Le Concours s'adresse uniquement aux résidents autorisés du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence en date du dernier jour du mois précédant la date de participation. Les employés de Procter & Gamble Inc. (le « **Commanditaire** »), leurs sociétés mères, filiales, divisions, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs et agences de publicité, de promotion et d'évaluation respectifs, y compris Don Jagoda Associates Inc. (« **Administrateur** ») et les membres de leurs familles proches (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et leurs époux) ou de leurs ménages (qu'il y ait des liens de parenté ou non) ne sont pas admissibles à participer ou à gagner. Nul à l'extérieur du Canada et là où la loi l'interdit. Toutes les lois et tous les règlements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux s'appliquent.
- 16. Comment participer : Aucun ACHAT N'EST REQUIS pour participer au Concours. Un achat n'augmente pas vos chances de gagner.**
- c.) Inscrivez-vous par le biais du site de P&G Redonne : Pendant la Période du Concours, vous pouvez y participer en consultant le site <https://www.pggoodeveryday.ca/fr/inscrivez-vous/febreze-car-lessence-gratuite>. Vous serez tout d'abord invité à vous connecter ou à créer un compte P&G Redonne pour le Canada. L'inscription au programme Récompenses P&G Redonne ne nécessite aucuns frais. Les conditions générales de P&G Redonne s'appliquent. Après avoir ouvert une session ou une fois inscrit à P&G Redonne, il vous sera demandé de remplir le formulaire d'inscription pour recevoir une (1) participation au tirage au sort. Une fois le formulaire d'inscription rempli, confirmez la conformité au règlement officiel et cliquez sur « Soumettre » pour soumettre votre participation. Limite d'une (1) participation par personne/adresse courriel par le biais de la méthode de participation en ligne.
- d.) Participation par courriel : Vous pouvez gagner une participation au Concours sans vous inscrire à P&G Redonne en envoyant un courriel à l'adresse [febrezecar@dja.com](mailto:febrezecar@dja.com) pendant la Période du Concours. Le courriel doit inclure votre prénom et votre nom de famille, votre adresse postale, ainsi que votre mois et année de naissance pour recevoir une (1) participation au Concours. Vous gagnerez une participation au Concours pour chaque courriel envoyé.

Toutes les inscriptions doivent être reçues avant 23 h 59 min 59 s HE le 30 septembre 2024 pour être admissibles. Toute tentative de la part d'un participant visant à s'inscrire par le biais de plusieurs/différentes adresses courriel, adresses postales, identités, inscriptions et différents identifiants, ou par toute autre méthode, annulera ces inscriptions et sera susceptible d'entraîner la disqualification de ce participant. L'utilisation de tout système automatisé ou informatique pour participer en ligne est interdite et entraînera une disqualification. Des frais normaux d'accès à Internet ou frais téléphoniques et d'utilisation de données imposés par votre fournisseur de services téléphoniques ou Internet peuvent s'appliquer.

- 17. Confidentialité :** Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire disponible à l'adresse [https://www.pg.com/privacy/french/privacy\\_statement.shtml](https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml) et seront utilisés et divulgués aux fins d'administration du présent Concours. La présente section ne limite pas tout autre consentement ou tous les autres consentements qu'un participant peut donner au Commanditaire dans le cadre de la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels. Les renseignements des participants seront transférés aux États-Unis.

- 18. Tirage au sort :** Cinq (5) gagnants seront tirés au sort le ou aux alentours du 4 octobre 2024, vers 9 h HE, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. Le tirage sera effectué par Don Jagoda Associates, Inc. (au sein de leurs bureaux de Melville, NY É-U), un organisme indépendant chargé de juger le Concours et dont les décisions sont définitives sur toutes les questions relatives à celui-ci. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Période du Concours.
- 19. Avis au gagnant/Réclamation du prix :** Les gagnants potentiels seront avisés par courriel à la date du tirage indiquée ci-dessus ou aux alentours de cette date. Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront d'abord remplir un Formulaire écrit de déclaration et de décharge (la « **Décharge** ») qui confirme leur conformité au Règlement officiel et répondre correctement, sans aide et dans un délai limité à une question réglementaire qui sera posée par courriel. Les participants sélectionnés devront signer et retourner le formulaire par courriel à l'adresse indiquée sur la Décharge, dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant l'avis. Dans le cas où il serait impossible de joindre un gagnant potentiel dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant l'avis, si l'avis est renvoyé comme non livrable, ou si le gagnant potentiel ne satisfait pas autrement à toutes les conditions du Concours, cela entraînera la perte de tout droit au prix et un autre gagnant sera éventuellement sélectionné. Aucune communication relative au présent Concours ne sera entamée, sauf avec le gagnant potentiel.
- 20. Prix et Valeurs au détail approximatives (« VDA ») : Prix (5) :** Essence pour une année accordée sous la forme d'une carte prépayée de 4 000 \$ spécifiée par le Commanditaire, chacune avec une VDA de 4 000 \$ CA. Les modalités relatives à la carte prépayée s'appliquent. Les 4 000 \$ CA correspondent à une moyenne de 49 L par semaine pendant 52 semaines au prix de 1,573 \$/L. Le prix doit être accepté tel que reçu. Aucun transfert, aucune substitution, aucun remboursement ou équivalent en espèces pour un prix ne sera autorisé, sauf à l'entière discrétion du Commanditaire et dans de telles circonstances, un autre prix de valeur égale (comme déterminé uniquement par le Commanditaire) sera attribué. Ainsi, l'obligation du Commanditaire envers le gagnant sera remplie et aucune autre rémunération ne sera fournie.
- 21. Règlement général :** En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire et/ou de l'Administrateur, lesquelles sont finales. L'admissibilité à remporter un prix dépend du respect de toutes les exigences mentionnées dans le présent Règlement officiel. En cas de divergence ou d'incohérence entre les informations ou autres déclarations contenues dans tout matériel du Concours et les conditions générales du présent Règlement officiel, ce dernier prévaut, régit et a préséance. Les participations deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront ni reconnues ni retournées. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les erreurs d'impression sur les matériaux distribués pour le présent Concours, et il n'est pas responsable des participations perdues ou tardives, des dysfonctionnements techniques, matériels, logiciels ou téléphoniques de toute nature, des connexions réseau perdues ou inaccessibles, ou des communications électroniques échouées, incorrectes, incomplètes, inexactes, tronquées ou retardées causées par l'utilisateur ou par tout équipement ou programme associé au ou utilisé par le site Web ou le Concours ou par toute erreur humaine pouvant survenir dans le contexte des participations au Concours, ou de tout dommage causé à tout système informatique résultant de la participation, de l'accès aux renseignements liés au site Web ou au Concours ou de leur téléchargement. En cas de litige concernant toute participation, le titulaire de compte autorisé de l'adresse de courriel utilisée pour participer sera considéré comme le participant. Des gagnants peuvent avoir à justifier qu'ils sont les titulaires de compte autorisés de l'adresse de courriel fournie au moment de l'inscription. Une preuve de la saisie des renseignements via le site Web ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de ces renseignements. Le Commanditaire n'est pas tenu responsable pour toute participation qu'il n'a pas reçue du fait de problèmes techniques ou d'un encombrement du réseau Internet ou de tout site Web. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout individu qui falsifie ou tente de falsifier le processus de participation ou le déroulement du Concours ou le fonctionnement du site Web, qui enfreint le Règlement officiel, ou qui agit de façon déloyale ou nuisible, ou dans l'intention d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. **Toute tentative par une personne visant à nuire délibérément au fonctionnement légitime du Concours et du site Web peut constituer une violation des lois criminelles et civiles**

**et, advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à toute personne concernée dans toute la mesure permise par la loi.** Le manquement du Commanditaire à faire respecter une disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Si pour une raison quelconque le Concours ne peut se dérouler comme prévu, du fait de l'infection par des virus informatiques, de bogues, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause raisonnablement hors du contrôle du Commanditaire pouvant corrompre ou affecter la gestion, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon fonctionnement du Concours ou de son site Web, le Commanditaire se réserve le droit à son entière discrétion (à condition, au Québec, d'en aviser la Régie des alcools, des courses et des jeux) d'annuler ou de suspendre, en tout ou en partie, le Concours, dans quel cas un avis serait publié en ligne et des tirages au sort pour attribuer les Prix seront effectués parmi toutes les participations admissibles reçues avant l'annulation. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier le Concours ou de disqualifier le participant si la fraude, la mauvaise conduite ou des défaillances techniques détruisent l'intégrité du Concours tel que déterminé par le Commanditaire, à son entière discrétion.

- 22. Décharge :** Sans limiter la portée de toute autre disposition du présent Règlement officiel, les gagnants conviennent de dégager le Commanditaire, l'Administrateur, ses agences et fournisseurs, ainsi que les filiales, sociétés affiliées, dirigeants, directeurs, employés et mandataires respectifs de chacune de ces parties, de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, toute blessure, perte et tout coût ou dommage de quelque nature causé à une personne, y compris la mort et les dommages matériels, du fait en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la création de la participation à l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix ou de toute partie de celui-ci, le cas échéant, ou de la participation au Concours ou à la participation à toute activité du Concours ou connexe. En participant au Concours, vous déclarez et garantissez, par les présentes, avoir lu le présent Règlement officiel et avoir pleinement connaissance de son contenu.
- 23. Publicité :** En acceptant le Prix, les gagnants conviennent d'être liés par le présent règlement et, en cas de demande, acceptent l'inscription de leurs noms et adresses (uniquement la ville et la province) dans une liste de gagnants. Les gagnants acceptent par ailleurs que, dans le cadre du présent Concours, leurs noms, adresses (uniquement la ville et la province) et photographies puissent être utilisés par le Commanditaire à des fins publicitaires et promotionnelles dans tous les médias, y compris sur Internet, qu'ils soient déjà connus ou à venir, partout dans le monde et à vie, sans rémunération.
- 24. Loi applicable :** Toutes les questions relatives au présent Concours sont traitées dans le respect des lois de la province de l'Ontario. Vous convenez que : (a) tout litige, toute réclamation et cause d'action découlant du Concours ou de tout prix, ou s'y rapportant, est résolu individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif que ce soit, et exclusivement par le tribunal approprié situé dans la province de l'Ontario; (b) tout jugement, toute réclamation et compensation sont limités aux dépenses réelles engagées, y compris les coûts associés à la participation au Concours, mais sans englober, en aucun cas, les honoraires d'avocat; et (c) nonobstant ce qui précède, vous renoncez à tout droit de réclamation, y compris, mais sans s'y limiter, en dommages-intérêts punitifs, consécutifs, directs ou indirects. Pour les résidents du Québec, tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'elle rende une décision. Tout litige relatif à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un accord.
- 25. Liste des gagnants :** Pour recevoir une liste des gagnants par courriel, envoyez un courriel à l'adresse winners@dja.com en indiquant « Le Nouveau Febreze VOITURE commandite le Concours GAGNER DE L'ESSENCE PENDANT UNE ANNÉE (01-2804-09) » en objet. Ces demandes doivent être reçues avant le 30 décembre 2024.
- 26. Commanditaire/Administrateur :** Le Commanditaire du Concours est Procter & Gamble Inc., 4711 Yonge Street, Toronto, ON M2N 6K8 CA. L'Administrateur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc. 100 Marcus Drive, Melville, NY 11747, États-Unis.